

Financement 100 euros par trimestre pour chaque groupe local ☐☐

Chaque groupe local (GL) peut bénéficier d'un crédit de 100 euros par trimestre octroyé par le Groupe de Support Thématique Finances ☐☐

Chaque GL est libre de faire ce qu'il veut de ce crédit de 100 € ☐☐ sans autorisation préalable ni justification, **mais ne pas oublier de conserver les factures ou reçus qui vous seront demandés pour le remboursement !**

NB : C'est à la personne qui a fait la dépense de faire la demande de remboursement (pas le compte du GL).

Pour le demander :

- Aller à [P'tits-frais pour groupes locaux](#)
- Et suivre les consignes de "[Se faire rembourser une dépense](#)"

S'il vous reste des doutes n'hésitez pas à poser vos questions dans le canal [Questions-au-groupe-finances](#)☐☐

⚠ Le montant ne doit pas dépasser les 100 €. Le remboursement par trimestre ne sera que de 100 €.

Si ça dépasse les 100 €, il faut passer une facture sur le trimestre suivant.

Révision #11

Créé 28 mars 2024 16:19:43 par marib

Mis à jour 26 septembre 2026 12:20:46 par rozo